



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 août 2021

### 1. Compétence facultative

Le ramassage et le suivi des animaux errants sur la voie publique étaient de la responsabilité des communes. Cette compétence a été transférée à la communauté de communes. Compte tenu du coût élevé de la prestation, les élus réunis en CLECT ont souhaité un retour aux communes sous forme de régie. Chaque conseil doit prendre une délibération dans ce sens. Le conseil vote le retour de la compétence dans le giron de la commune.

### 2. Contrat Re-Sources de l'Auxances

Le programme Re-Sources-Initiatives est destiné à protéger les ressources en eaux. Quatre zones de captage sont concernées sur le territoire de la vallée de l'Auxances. Cette action portée par Eaux-de-Vienne-SIVEER est menée en collaboration avec les agriculteurs, les entreprises, les établissements scolaires, le grand public et les mairies. Une sensibilisation de tout public se fera par voie de lettres d'information, des journaux et des bulletins municipaux. Le conseil décide de signer ce contrat.

### 3. Assainissement

Par temps de pluies diluviennes, un riverain de la route de Limbre subit des inondations liées à un reflux anormal des effluents du réseau d'assainissement. Cette défaillance ne peut perdurer. Le conseil accepte la pose d'un clapet anti-retour à la charge de la commune soit 1 195,91 €. Un test à la fumée sera également réalisé sur la totalité du bourg de Puy-Lonchard pour détecter les mauvais branchements d'eau de pluie sur le réseau d'assainissement.

### 4. Recrutement d'un apprenti

Les mairies ont la possibilité de recruter un apprenti avec exonération des charges patronales, de la sécurité sociale, des allocations familiales et aussi avec une aide exceptionnelle de 3 000 € de l'État. C'est aussi un moyen pour le maître de stage de transmettre ses connaissances et former un jeune. Le conseil décide de recourir à un contrat d'apprentissage. Ce jeune entrera en fonction en septembre.

### 5. Création et suppression de postes

Suite à des avancements de grade et pour faciliter le maintien dans l'emploi des agents, les municipalités peuvent fermer les postes et créer à la suite ceux correspondant aux avancements. Le conseil accepte la fermeture de trois postes d'agent technique et ouvrir trois postes d'agent technique principal 2<sup>e</sup> classe ainsi que la fermeture d'un poste d'agent administratif principal 2<sup>e</sup> classe pour ouvrir un poste d'agent administratif principal 1<sup>e</sup> classe.

### 6. Questions diverses

**Bâtiments** : les travaux programmés ont été réalisés : rénovation cantine de Cissé, rénovation enduits extérieurs à l'école de Cissé, réfection toiture de la salle annexe de l'église, pose d'huissieries mobiles à l'école de Puy, réfection de la toiture du vieux préau de l'école de Puy, rénovation des enduits du gymnase.

**Voirie** : les travaux d'aménagement des rues du centre sont achevés pour la rentrée scolaire. La rue des Salles de l'abbaye est partiellement en sens unique.

**Rentrée scolaire** : 90 élèves inscrits à l'école de Cissé et 167 à celle de Puy-Lonchard. Le protocole sanitaire reste similaire à celui de l'année passée.

**Associations** : le pass sanitaire sera exigé pour les activités en équipements couverts et de plein air pour les majeurs et applicable aux plus de 12 ans après le 1<sup>er</sup> octobre

**Fête communale** : la pandémie ne permet pas de maintenir cette animation, seul le feu d'artifice aura lieu le 4 septembre à Saint-Maur.

**Police municipale** : la convention signée avec la commune de Neuville assure la présence des policiers de Neuville deux jours par mois. Il sera défini avec eux leur mode de fonctionnement et les zones d'intervention.